
Le SNDGCT* contribue au GRAND DEBAT avec plusieurs propositions autour de l'organisation territoriale et de la modernisation des institutions

Le SNDGCT*, inscrit au cœur des actualités liées à la fonction publique territoriale, intervient aujourd'hui dans le cadre du Grand Débat. Sollicité par les hautes instances pour ses conseils et contributions au sein de groupes de travail relevant de l'action publique, il a choisi d'intervenir sur deux thématiques auxquelles il est attaché : l'organisation territoriale et la modernisation des institutions.

Le SNDGCT a ainsi consulté les DGS et DGA** qu'il représente, garants de la mise en œuvre des politiques publiques et de la production de l'action publique, pour parvenir à cette série de propositions. Des échanges lors de son dernier bureau national ont donné lieu à une synthèse partagée avec le comité exécutif et les sections départementales qui ont pu enrichir la contribution. Cette approche collaborative s'appuie sur l'esprit collectif et solidaire cher au Syndicat.

« Les DGS et DGA peuvent aujourd'hui se définir comme des ensembliers de l'Agir Public, et c'est en cela que nous affirmons la légitimité de notre Syndicat à participer au Grand Débat. En tant que traducteurs des réformes et experts de l'action publique locale, nous œuvrons à faire émerger les projets locaux, têtes chercheuses en innovation managériale. »,
déclare Stéphane PINTRE, Président du SNDGCT.

▪ CONTRIBUTION DU SNDGCT POUR L'ORGANISATION TERRITORIALE

Pour une république réellement décentralisée en tant que projet politique de société

- À la faveur du Grand Débat, le SNDGCT réaffirme son profond attachement à la décentralisation et à la libre administration des collectivités comme projet d'une société fondée sur la démocratie représentative et l'existence d'élus locaux en capacité de développer leur territoire. **Sans les collectivités, pas de mise en œuvre des grandes politiques nationales de transition et de modernisation.**

L'impérieuse nécessité de sortir d'une logique verticale et uniforme

- Modernisation et mouvements dynamiques sont incontournables pour répondre aux enjeux de la société de demain, sans pour autant renoncer aux fondements qui constituent le socle de la démocratie française. Le principe d'égalité a servi la République et favorisé sa solidarité constitutive. **Les attentes et les exigences sont désormais multiples, les complexités imposent des réponses moins uniformes : l'adaptation oui, mais sur une base de justice et d'équité.**
- La France dispose d'un haut niveau de service public sur des champs très larges, une grande capacité d'adaptation, et la faculté de prise en charge des attentes et nouveaux besoins exprimés par les populations.
- Les grandes problématiques sociales et sociétales imposent aux collectivités locales de faire preuve d'inventivité dans un contexte où elles disposent de moins en moins de marge de manœuvre.

Une démocratie qui nécessite de s'adapter aux attentes des citoyens et au contexte de raréfaction des ressources

- Les collectivités locales et l'ensemble de l'écosystème territorial sont des acteurs clés qui agissent avec pragmatisme sur tous les champs des politiques publiques. Leurs marges de manœuvre comme la maîtrise du levier des fiscalités locales doivent être rétablies et confortées.
- **PROPOSITION** : Décliner la contractualisation financière dite « de Cahors » en tenant compte des particularismes locaux et en préservant la capacité décisionnelle des collectivités :
 - en adaptant la trajectoire financière à l'évolution réelle de la population, à l'inflation, à l'épargne nette,
 - en excluant de l'assiette des dépenses prises en compte, les dépenses qui le sont au bénéfice d'autres collectivités (services communs...),
 - en garantissant que les dépenses mises à la charge des collectivités en cours de contractualisation (transfert, extensions de compétences...) soient exclues de la base de calcul,
 - en offrant aux collectivités locales, selon leurs ressources, la capacité de travailler un projet stratégique de mandat,
 - en appréhendant la trajectoire sur la durée du mandat et non année par année.
- **PROPOSITION** : Rétablir et assurer une fiscalité locale lisible :
 - la fiscalité locale est la directe et transparente contrepartie des services de proximité qui bénéficient aux habitants,
 - assurer une fiscalité locale qui permette à chaque citoyen d'être en lien avec l'action locale et de comprendre que l'action des services publics (locaux) a un coût qui ne peut pas être le fruit d'une redistribution nationale,
 - garantir l'autonomie fiscale des collectivités par le maintien du pouvoir de taux des collectivités, afin de mettre en œuvre des politiques publiques choisies et non dictées par les contraintes.
- **PROPOSITION** : Favoriser l'émergence des communes nouvelles et des « communes communautés ».
- **PROPOSITION** : Favoriser l'application d'un « droit souple » pour une application différenciée des textes, en donnant la capacité aux préfets à déroger aux textes réglementaires (sans en référer à l'administration centrale). Objectif : favoriser l'innovation et l'efficacité territoriale.
- **PROPOSITION** : Promouvoir et accompagner les transitions numériques en direction de l'ensemble de la population en :
 - facilitant le déploiement de la fibre optique dans les zones blanches,
 - imposant aux opérateurs la couverture du territoire national par un réseau 4G, via la mutualisation des réseaux.
- **PROPOSITION** : Promouvoir et accompagner les transitions écologiques en direction de l'ensemble de la population avec :
 - le soutien des initiatives locales en faveur des déplacements doux (prime pour les vélos électriques par exemple, IKV généralisée),
 - la TVA à 5,5 % sur les véhicules hybrides et électriques.

Démocratie représentative et démocratie contributive sont complémentaires et doivent être finement articulées au service de l'intérêt républicain

- **PROPOSITION** : Régénérer en profondeur le processus démocratique et rénover la notion d'intérêt général en privilégiant celle d'intérêt public.
- **PROPOSITION** : Pour une implication des citoyens qui ne cède pas au syndrome « NIMPY » et permette de soustraire l'action publique à la tyrannie de l'instantanéité et du temps court du « consomm'acteur » avec :
 - l'institution de conseils de gestion des services publics locaux par secteur d'activité comprenant une part d'usagers volontaires ou tirés au sort,
 - l'élargissement des possibilités d'intervention des citoyens dans la fixation d'ordre du jour des assemblées locales.

▪ CONTRIBUTION DU SNDGCT POUR LA MODERNISATION DES INSTITUTIONS

Un attachement aux valeurs et au statut de service public qui ne signifie pas pour autant un attachement à l'immobilisme

- Le SNDGCT réaffirme son attachement au service public et en la fonction publique, garants de l'égalité et de l'équité de traitement.
- Une illustration de la méritocratie qui nécessite une adaptation aux réalités d'aujourd'hui.

Quatre orientations pour la Fonction Publique : faciliter l'accès, fluidifier les parcours, simplifier les règles et surtout placer le management au cœur du dispositif.

Quelques illustrations :

- **PROPOSITION** : Faciliter l'accès à la fonction publique et rétablir son attractivité :
 - en professionnalisant encore plus les épreuves et en étendant les possibilités de concours sur titre,
 - en ouvrant la Fonction Publique Territoriale à toutes les formes d'apprentissage.
- **PROPOSITION** : Fluidifier les parcours entre les différents versants de la fonction publique et simplifier les instances en parachevant l'harmonisation statutaire des corps et cadres d'emplois tous versants.
- **PROPOSITION** : Simplifier le statut, tant pour les agents que pour les employeurs, en facilitant les dispositifs de sortie (y compris s'agissant du licenciement pour insuffisance professionnelle ou la reconnaissance des accords transactionnels lors de la fin de détachement sur emploi fonctionnel).
- **PROPOSITION** : Promouvoir le management en investissant sur des parcours de formation obligatoire à destination de l'encadrement de proximité et de l'encadrement intermédiaire, à la prise de poste.

Stéphane PINTRE
Président National du SNDGCT

* Le **SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjointes des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées) et de centres de gestion. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents, dont plus de 3 000 en activité. www.sndgct.fr - @SNDGCT

** Directeurs/trices Généraux/ales des Services et Directeurs/trices Généraux/ales Adjoint(e)s.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR SIMPLE DEMANDE AUPRÈS DU :

SERVICE DE PRESSE SNDGCT : CABINET VERLEY - Contacts : DJAMÉLA BOUABDALLAH - EMILIE SAINT-PIERRE
Tél. : 01 47 60 22 62 - djamela@cabinet-verley.com - emilie@cabinet-verley.com - www.cabinet-verley.com